mesure, qui devrait être retardée jusqu'aux prochaines élections générales, et en disant cela, je prie les hons. messieurs de remarquer que je ne suggère nullement la dissolution de l'autre branche de la législature ; mais s'il y a réellement nécessité de se hâter, la constitution offre au gouvernement le moyen de recourir sans retard à l'appel au peuple. Mon hon, ami d'en face dit que sans en appeler au pays on a bien enlevé à la couronne la prérogative de nommer à cette chambre, et que l'on peut encore faire de même pour reconférer à la couronne cette prérogative sans qu'il en résulte aucun mel. Messieurs, nous avons fait là une expérience qui a bien réussi, pourquoi alors ne pas nous y tenir? En cette circonstance, nous avons perfectionné la constitution ; or, que propose-t-on de faire aujourd'hui? D'enlever au peuple un pouvoir sans aucunement le consulter. Mh l bien, je dis avec force que ce n'est pas ainsi qu'il faut en agir. Ce pouvoir qui lui a été conféré et qui ajoute à ses franchises politiques, il ne l'a jamais demandé, et vouloir le lui ôter aujourd'hui, sans presque le prévenir, serait insulter à sa dignité. N'est-ce pas là le principe foudamental du régime sous lequel nous vivons, que le peuple, par l'intermédiaire de ses députés, doit être consulté sur la composition de son gouvernement? Quant à l'entente entre électeurs et représentants à l'égard de ce projet, il n'en existe aucune, et si j'ai demandé ce délai c'est que je ponse qu'il n'y a nullement lieu de se haten. La constitution donne les moyens de connaître les Tues du peuple, et le devoir du gouvernement est de s'en servir. D'hons, messieurs disent: "Oh! ne travailles donc pas à faire faire des élections générales avant le temps voulu; nous en avons eu assez depuis cinq ans." Or, hons. messieurs, que compteton faire une fois ces résolutions passées? Est-ce que lour adoption ne donnera pas lieu à une nouvelle élection avant 18 mois ? Il est une autre observation que je désire faire à l'égard des hons, membres qui Veulent conneître l'opinion de leurs commestants en allant de porte en porte leur demander s'ils souscrivent à la première résolution, à la sesonde, et ainsi de suite pour toutes les autres. Je ne crois pas que ce serait là un bon moyen de connaître les vues de vos électeurs. Le bonne manière d'obtenir ces renseignements, pons un député, serait de rémair ses commettants dans la grando salle de quelque hôtel en sutre

édifice, et de leur soumettre tout le projet, tout en faisant des commentaires conformes à ses opinions sur les divers articles qui le composent. En ce faisant, il parviendrait à leur inculquer ses propres vues. Je n'ai encore entendu qu'un seul membre qui ait mentionné le fait d'avoir reçu les résolutions et de les avoir remises immédiatement dans leur enveloppe - parce qu'elles portaient la suscription de "personnelle"-et cela sans chercher à connaître l'opinion de ses électeurs à leur sujet. J'entretiens l'espoir que l'on trouvers quelque moyen de mettre à effet l'amendement proposé par mon hon. ami de la division de Niagara. Cet amendement ne fait qu'énoncer :

"Que sur une question d'une aussi grande importance que celle de la confédération projetée du Canada et de certaines autres colonies auglaisses, cette chambre se refuse à assumer la responsabilité de consentir à une meaure qui renferme tant de graves intérêts, sans que l'opinion publique ait l'occasion de se manifester d'une manière plus solennelle."

Ainsi, hons. messieurs, à ceux qui veulent prendre la responsabilité de priver le peuple d'une occasion de se prononcer sur une question aussi grave que celle d'un changement de constitution, de voter contre l'amendement, à ceux qui veulent le contraire de voter pour son adoption! Cet amendement exprime bien mes vues, et comme je ne me guide que d'après mon propre jugement, n'ayant pas de mandataires à consulter, je voterai pour l'affirmative. S'il est rejeté, le cabinet n'en persistera que plus à faire adopter son grand projet de confédération sans consulter le pays, mais il va sans dire que sous le système actuel de gouvernement responsable il sera aussi tenu d'en prendre la responsabilité.

L'Hon. M. CAMPBELL-Hons: messieure.-J'aimerais à pouvoir continuer les débata sur le ton et avec le même esprit qui ont marqué le discours de mon hom. ami qui vient de s'asseoir. J'envie beaucoup mon hon, ami pour la possession de cette houreuse faculté qui lui permet d'amuser et d'instruire la chambre en même temps. Je regrette un peu d'avoir à attirer l'attention des hons. membres sur ce qui est peut-être plus important au point de vue des affaires et moins intéressant que les remarques qui ent été faites par mon hon, ami. Je dois dire que je regrette beaucoup que men hon. ami ait oru qu'il était de son devoir d'appuyer l'amendement particulier qui est maistenant: